

## **CONSEILLER PEDAGOGIQUE** **Dans l'Académie de Guyane**

*Cadre réglementaire : Circulaire 2015-114 du 21.07.2015 : BOEN du 23 juillet 2015  
Mise en œuvre des plans français et mathématiques du 06 mai 2020*

### **POSTE :**

Le conseiller pédagogique est un enseignant du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le CAFIPEMF. Il peut en outre disposer d'une compétence spécifique dans un niveau ou un domaine d'enseignement, attestée par une option CAFIPEMF : EPS, LVE, LCR, éducation musicale, arts visuels, enseignement en maternelle et enseignement numérique. Il s'agit d'un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité d'un IEN CCPD ou de l'IA DAASEN, représenté par l'A-DASEN chargé du premier degré dans le cadre d'une mission académique.

Il constitue pour l'IEN, l'A-DASEN chargé du premier degré et pour l'IA-DAASEN une ressource d'expertise, d'aide à la décision et de production de ressources pédagogiques à destination des enseignants à l'échelle de la circonscription et de l'académie. Il est amené à prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou de l'académie. Il peut seconder l'IEN ou l'IA-DAASEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut également être amené à le représenter.

### **MISSIONS :**

#### **Préambule**

Les missions de Conseiller Pédagogique du premier degré sont essentiellement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'actions articulés : la mise en œuvre de la politique éducative, l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes d'écoles et la formation initiale et continue des enseignants.

L'action du conseiller pédagogique s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, en appui sur le projet académique et la politique nationale. Le tout sera consigné dans une lettre de mission.

#### **Description**

##### **La mise en œuvre de la politique éducative :**

- Mettre en œuvre et accompagner les évolutions de la politique éducative déclinée par les orientations nationales : maîtrise des savoirs fondamentaux, importance de l'école maternelle, affirmation de l'école inclusive, respect des axes de l'éducation prioritaire, plan français et mathématiques
- Mettre en œuvre toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements : CP et CE1 réussite (co-enseignement), projet de réseaux REP+, « devoirs faits », accompagnement éducatif, mise en place et suivi des évaluations nationales, plan français et mathématiques, liaison école-collège...
- Participer à la conception de sujets d'examens, être membre de jurys ou de commissions d'habilitation ou d'agrément, de groupes de travail académiques.

### **L'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes d'écoles :**

- Accompagner la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycles ou d'école en prenant soin de travailler avec les directeurs d'écoles.
- Aider, conseiller les enseignants en les amenant à analyser leurs pratiques professionnelles.
- Aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.
- Assurer le suivi et l'assistance aux enseignants débutants contractuels auprès desquels il joue un rôle d'appui et de conseil.

### **Formation initiale et continue :**

- Accompagner la professionnalisation des PES, des néo-titulaires et des contractuels.
- Participer à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des PES, en relation avec l'INSPE.
- S'assurer des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants, des stagiaires dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Organiser et conduire des animations pédagogiques dans leur diversité : présentiel et hybride.
- Concevoir et conduire des actions de formation continue au niveau de la circonscription, de l'académie en appui sur le Plan Académique de Formation
- Participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles : CAFIPEMF, CAPPEI.
- S'inscrire dans le plan français comme référent pour former, organiser et accompagner. Formateur, il apporte les éléments théoriques en tant que de besoin et anticipe des situations qui seront porteuses de progrès ; organisateur, il assiste l'IEN dans une définition des constellations qui prend en compte l'ensemble des contraintes pesant sur un plan de formation de circonscription ; accompagnateur, il ne se positionne pas en « savant faisant la leçon » mais en expert à l'écoute des besoins, sachant poser les bonnes questions ou apporter les éléments utiles pour que le groupe.

### **COMPETENCES REQUISES :**

- Savoir s'intégrer dans une organisation hiérarchisée
- Avoir le sens des responsabilités et la capacité à travailler aussi bien en équipe qu'en autonomie
- Faire preuve d'une confidentialité et d'une loyauté irréprochables
- Faire montre d'une éthique bien comprise et rigoureuse
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels ;
- Maîtriser l'outil informatique et avoir une bonne connaissance de l'usage pédagogique de celui-ci.
- Être disponible, réactif et faire montre de dynamisme et du sens de prise d'initiatives.
- Savoir rendre compte

### **COMPETENCE SPECIFIQUE : ENSEIGNEMENT NUMERIQUE :**

- Conseiller l'I.E.N. de circonscription en matière de TICE, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription, dans le respect des orientations nationales et académiques (évaluations, stages de remise à niveau, Aide Personnalisée,...)
- Impulser des actions favorisant l'utilisation des outils numériques.

- Recenser et diffuser, après validation de l' IEN, les démarches d'apprentissage efficaces faisant appel aux TICE.
  - Réaliser les enquêtes institutionnelles
  - Apporter une aide technique de premier niveau dans le cadre du suivi des dossiers :
- ONDE / LSU / EVALUATIONS CP-CE1/ MAGISTERE /Absentéisme/ Animations pédagogiques.**
- Impulser et accompagner les projets de cycle et d'école faisant appel au numérique, en aidant les maîtres, sans se substituer à eux.
  - Aider à la mise en place des pratiques pédagogiques centrées sur l'introduction du numérique dans la pratique quotidienne, notamment sur les projets ENIR
  - Participer à la définition d'une politique d'école (Conseils de maîtres de cycle, volet numérique à intégrer dans le projet d'école, élaboration d'un site d'école...).
  - Concevoir, animer et suivre des actions de formation, d'information, d'animation incluant le numérique.
  - Gérer la maintenance du site de circonscription.
  - Mettre en forme et diffuser sur le site de circonscription des documents ressources à destination des écoles, ainsi que certains textes nationaux et circulaires ministérielles

### **COMPETENCE SPECIFIQUE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :**

- Conseiller et assister l'IEN en matière de l'enseignement de l'EPS.
- Participer, animer l'équipe académique d'EPS sous la responsabilité de l'IEN chargé de l'EPS accompagné du Conseiller Départemental
- Impulser, accompagner, évaluer des activités innovantes sur ce champ d'enseignement, des projets visant au développement et à la promotion de l'EPS, notamment sur « Génération 2024 »
- Susciter des rencontres interclasses
- Suivre et gérer les relations avec les partenaires : USEP, mairies,, Jeunesse et Sports, comités sportifs.
- Concevoir et élaborer des documents pédagogiques.
- Suivre et réguler les intervenants extérieurs, notamment pour les agréments.
- Suivre et gérer les installations sportives (gymnase, piscines) en partenariat avec les collectivités, les associations : plannings, règlements...
- Suivre administrativement et pédagogiquement les sorties scolaires
- Promouvoir l'EPS sur le secteur de la santé pour un, bon développement de l'enfant.
- Assurer en tant qu'assistant de prévention de la circonscription le suivi des dossiers concernant la sécurité : DUER, mise en place des PPMS